



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Libye

Question au Gouvernement n° 817

Texte de la question

ATTENTAT CONTRE L'AMBASSADE DE FRANCE EN LIBYE

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Jean Glavany. Monsieur le ministre des affaires étrangères, hier, à sept heures vingt du matin, une explosion d'une violence inouïe a ravagé les locaux de la chancellerie française à Tripoli, en Libye. Mes premières pensées, comme, j'imagine, celles de tous mes collègues, vont aux deux gendarmes français blessés, qui ont payé dans leur chair, avec des blessures graves pour l'un d'entre eux, les conséquences terribles de cet attentat.

Mon collègue Jacques Myard et moi-même étions sur place depuis dimanche, pour des contacts avec les autorités libyennes. Le pays est en pleine reconstruction et fait face à de nombreux défis difficiles, dont bien sûr celui de la sécurité.

Vous vous êtes, monsieur le ministre des affaires étrangères, rendu sur place, avec beaucoup de réactivité, dès hier après-midi, avec notre collègue Pouria Amirshahi. Vous avez ainsi pu constater le drame que représente cette explosion pour la communauté française, que nous avons longuement rencontrée.

Je voudrais vous interroger très simplement, monsieur le ministre, sur le jugement que vous portez sur cet acte terroriste, l'analyse que vous en faites et les conséquences que le Gouvernement français compte en tirer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et écologiste et sur plusieurs bancs des groupes UMP et UDI.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Laurent Fabius, *ministre des affaires étrangères*. Monsieur le député, l'explosion d'hier matin a été terrible. À dix minutes près - dix minutes ! - elle aurait entraîné un véritable carnage. En l'occurrence, il n'y avait que deux gendarmes mobiles en faction. L'un d'entre eux est choqué, mais indemne et l'autre a été opéré hier après-midi d'un traumatisme crânien. Ils ont tous deux été rapatriés ce matin et nos pensées vont bien sûr vers eux, ainsi que vers les blessés libyens qui se trouvaient alentour.

Mais, je le répète, à dix minutes près - dix minutes près ! -, il y aurait eu des dizaines de cadavres. L'ambassade est complètement soufflée, il ne reste absolument rien.

Une enquête est diligentée par les Libyens, qui ont été très réactifs. Un juge antiterroriste du parquet de Paris est arrivé hier dans la nuit, en même temps que des membres du GIGN. Nous avons pris les dispositions que l'on doit prendre dans ce genre de situation pour renforcer la sécurité à la fois sur place et dans l'ensemble de nos installations de la zone.

La question qui se pose, mais nous sommes pour l'heure incapables d'y répondre : qui ? Il y a deux grandes familles de réponses, qui ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre. On peut dire, compte tenu de la difficulté de rétablir la sécurité dans le pays, que cet acte est dirigé contre la Libye. D'autres peuvent dire que c'est à cause de l'engagement français contre le terrorisme, dans différents pays et en particulier au Mali.

Quelle que soit la réponse, je suis sûr, mesdames et messieurs les députés, que vous serez tous d'accord pour dire que, puisque les terroristes qui ont commis cet acte veulent porter atteinte à la sécurité de la France, porter atteinte à la sécurité de la Libye et porter atteinte à l'amitié entre la France et la Libye, la réponse sans concession de la France doit être : oui pour renforcer la sécurité de la France, oui pour contribuer à la sécurité de la Libye, oui pour rapprocher encore davantage la Libye et la France ! *(Applaudissements sur les bancs du*

groupe SRC et sur plusieurs bancs des groupes UMP et UDI.)

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 817

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 avril 2013](#)